

عن أبي رافع رضي الله عنه أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ
عليه وَسَلَّمَ اسْتَسْلَفَ مِنْ رَجُلٍ بَكْرًا
فَقَدَمْتُ عَلَيْهِ إِبِلٌ مِنْ إِبِلِ الصَّدَقَةِ فَأَمَرَ أَبَا رَافِعٍ رَضِيَ
اللَّهُ عَنْهُ أَنْ يَقْضِيَ الرَّجُلُ بَكْرَهُ
فَرَجَعَ إِلَيْهِ أَبُو رَافِعٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ فَقَالَ : لَمْ أَجِدْ فِيهَا
إِلَّا خِيَارًا رِبَاعِيًّا
فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : أَعْطِهِ إِيَّاهُ فَإِنَّ
خَيْرَ عِبَادِ اللَّهِ أَحْسَنُهُمْ قَضَاءً



D'après Abou Rafi' (qu'Allah l'agrée) : Le
Prophète (que la prière d'Allah et Son salut
soient sur lui) a emprunté (1) à un homme



un jeune chameau.

Par la suite des chameaux de l'aumône lui ont été amenés et il m'a ordonné de rendre à cet homme son jeune chameau.

Je suis retourné vers lui et j'ai dit : Je n'ai trouvé parmi ces chameaux que des beaux chameaux âgés (2).

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Donnes-en un à cet homme, certes les meilleurs des serviteurs d'Allah sont ceux d'entre eux qui sont les meilleurs lorsqu'ils rendent une dette (3) ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1600)